



AVIS PUBLIC

Aux Propriétaires et aux Locataires

Les résidents de l'avenue Laval, entre les rues Rachel et Marie-Anne, s'étant plaints que la pression de l'eau n'est pas assez forte dans les étages supérieurs des maisons, le surintendant de l'Aqueduc donne avis auxdits résidents que, pour leur donner satisfaction, il devra les approvisionner d'eau au moyen des pompes du haut niveau dont la pression est de beaucoup plus forte que celle des pompes du bas niveau qui leur fournissent l'eau actuellement, et que, en conséquence, ils devront, dans le délai de 10 jours après le présent avis, voir à ce que leur plomberie intérieure soit en état de supporter ladite pression.

GEORGE JANIN,
Surintendant de l'Aqueduc.

BUREAU DE L'AQUEDUC,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 12 février 1907.



PUBLIC NOTICE

TO PROPRIETORS & TENANTS

The residents on Laval Avenue, between Rachel and Marie-Anne streets, having complained of the lack of the water pressure in the upper stories of the houses, the Superintendent of Water Works hereby gives notice that to give the residents satisfaction, he shall have to supply them from the High level service. The water pressure from the High level being much stronger than from the Low level now supplied, they must within ten (10) days from date of this notice, see that the plumbing work inside their houses is in proper condition to withstand the higher pressure.

GEORGE JANIN,
Superintendent Montreal Water Works.

WATER WORKS OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, February 12th, 1907.



EGOUT (Rôle Supplémentaire)

Avis aux Contribuables

Avis public est par les présentes donné que le rôle spécial supplémentaire pour le déplacement des rails du Tramway étant une partie du coût d'un égout de 2 x 3 dans le Chemin de la Côte des Neiges, entre l'avenue des Pins et l'avenue Cedar, dans le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal, est complété et maintenant déposé au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné à son bureau dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 22 février 1907.



SEWER (Supplementary Roll)

NOTICE TO RATEPAYERS

Public Notice is hereby given that the special supplementary Roll for the removal of Street Railway tracks being part of cost of a 2 x 3 Sewer in Côte des Neiges Road between Pine avenue and Cedar avenue in St. Antoine Ward of the City of Montreal is completed and is now deposited in the office of the undersigned, City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 22 February, 1907.



SERVICE DE LA VOIRIE

Matériaux et Pavages

Des SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Ville, et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à MIDI, LUNDI, le 4 mars 1907, pour la fourniture de matériaux en général, matériaux pour trottoirs et pavages permanents, pour la fourniture et la pose de trottoirs et de pavages permanents, requis par la Commission de la Voirie pour l'année 1907, tels qu'énumérés ci-dessous et plus amplement détaillés aux devis et blancs de soumissions, qui pourront être obtenus avec tous les renseignements voulus, au bureau de l'Inspecteur de la Ville, à l'Hôtel de Ville. Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur les formules fournies par le département.



ROAD DEPARTMENT

SUPPLIES AND PAVING

SEALED TENDERS, addressed to the City Clerk, and deposited in his office, in the City Hall, will be received up to twelve (12) o'clock, noon, on Monday, the 4th day of March, 1907, for the supplying of general supplies, permanent sidewalks and paving materials, and for the supplying of permanent sidewalks and roadways, required by the Road Committee during the year 1907, as named below, and more fully described in the specifications and forms of tender, which may be obtained, with all necessary information at the office of the City Surveyor, in the City Hall. No tenders will be entertained unless submitted on the said forms.